

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024/001

Séance du 26 janvier 2024

Nombre de conseillers : 15

L'an deux mille vingt-quatre  
le 26 janvier

En exercice : 15

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur  
Aurélien BLANC, maire

Présents : 14

Date de la convocation : 19 janvier 2024

Votants : 14

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Roland  
SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Christophe DESSAINTJEAN, Jean-Pierre HENICKE, Emilie  
JACQUIER, Marie-Claude JEANDEAUD, Samuel DANNA, Brigitte GEORGERY, Jean-  
Marie OGER, Cléo MOIROUD, Chantal LOMETTI.

ABSENT EXCUSE : Monsieur Christian SOUILLET DESERT

## OBJET :

Demande de subvention au  
titre de la DETR pour le  
projet « réhabilitation du  
terrain de rugby »

Le gouvernement a décidé de maintenir les moyens déconcentrés du soutien aux  
investissements des collectivités territoriales par le biais de la dotation d'équipement  
aux territoires ruraux (DETR).

Celle-ci subventionne les collectivités entre 20 % et 40 % du montant de leurs travaux  
dans certains domaines comme notamment celui de la réalisation, réhabilitation de  
terrains de sports.

Le montant des dépenses subventionnables pour notre projet de réhabilitation du  
terrain de rugby s'élève à 42 144,00 € HT avec une subvention sollicitée d'un  
montant de 16 857,00 €.

Le plan de financement de notre projet pourrait se présenter ainsi :

Financement	Montant HT subvention	Date de la demande	Date d'obtention
DETR	16 857,00	26/01/2024	
Département	16 857,00	26/01/2024	
<b>Sous total subventions</b>	<b>33 714,00</b>		
Autofinancement	8 430,00		
<b>TOTAL</b>	<b>42 144,00</b>		

29 JAN. 2024  
SOUK-FILIFE MAIRE  
DE LA TOUR-DU-PIN (ISÈRE)

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de demander une dotation d'équipement aux territoires ruraux de 16 857,00 € pour  
l'opération de réhabilitation du terrain de rugby,
- de valider le plan de financement présenté,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente  
délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 27 janvier 2024

le maire, Aurélien BLANC.

